Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Place de parking - Logement LLO

Par AudreyS

Bonjour,

Nous allons signer un bail pour un logement locatif intermédiaire au sein d'une résidence neuve et l'opérateur est un bailleur social. Une place de parking est associée au logement, et le bailleur nous a informé que c'était obligatoire de la payer.
La place de parking apparait sur le bail du logement.

Mais, nous n'avons pas de voiture, je me demande donc s'il est vraiment obligatoire de payer pour un service dont nous n'allons pas bénéficier.

Comment puis je fais un recours afin de ne pas payer cette place de parking dont nous n'allons pas nous servir ?

Merci par avance pour votre retour.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Il est obligatoire de la payer si elle figure sur le bail.
Vous pouvez demander au bailleur un avenant pour retirer cette place de parking et réduire le loyer en conséquence.
Vous pouvez sinon lui demander l'autorisation de la sous-louer à un autre résident. Certaines familles ayant plusieurs véhicules, cette place trouvera preneur facilement.